

L'orientation en 4^{ème}, QUE CHOISIR ?

A partir de cette rentrée 2015, plus de redoublement (sauf cas exceptionnel), il est donc important de commencer à réfléchir à l'orientation, pour permettre à l'élève de s'épanouir dans sa scolarité, quels que soient ses capacités, ses objectifs ou ses motivations.

Après la 4^{ème}, plusieurs orientations sont possibles :

- en **3^{ème} générale** (au collège Piobetta) avec examen final du D.N.B. (Diplôme National du Brevet)
- en **3^{ème} prépa-pro** (classe de 3^{ème} intégrée en lycée) avec examen final du DNB : les élèves **motivés** remplissent un **dossier** (3^{ème} trimestre). Certaines places très convoitées (car enseignement à effectif réduit) sont rares ainsi il est fortement recommandé d'avoir fait **1 ou 2 mini-stages** au cours de l'année de 4^{ème} (il faut avoir 14 ans, trouver un stage et retirer les conventions au secrétariat du collège) **ou** d'avoir participé au **dispositif « 4^{ème} en réussite »** (pour cela, les élèves **choisis** par le collège, n'ont généralement pas redoublé mais se montrent motivés par un domaine professionnel ; pendant la session les élèves se rendent 1 fois par semaine en lycée professionnel où ils sont pris en charge par des enseignants pour découvrir les plateformes professionnelles). S'il apparaît évident que ces élèves choisiront majoritairement la voie de la seconde professionnelle ou d'apprentissage, ils pourront aussi réintégrer un cursus général à la fin de leur année.

Horaires des enseignements applicables aux élèves de la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles

Enseignements obligatoires	Horaire des classes de troisième « prépa-pro »
Français	4 h 30
Mathématiques	4 heures
LV1, LV2	4 heures
Histoire-géographie-éducation civique	3 heures
Sciences et technologie	4 heures
Enseignements artistiques	1 h 30
Éducation physique et sportive	3 heures
Découverte professionnelle	6 heures (216 h annualisées)
Accompagnement personnalisé	2 heures (72 h annualisées)
Total	32 heures
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

- **3^{ème} DIMA (dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance)** : l'élève doit avoir 15 ans et doit trouver un patron dans le domaine qui l'intéresse. Il reste inscrit au collège Piobetta mais sera formé auprès de son patron toute l'année. Cela permet au jeune de suivre sous statut scolaire, une formation en alternance destinée à lui faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage, tout en lui permettant de poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture requis en fin de 3^{ème}. La formation se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) des lycées professionnels avec des stages de 8 à 18 semaines d'initiation ou d'application en milieu professionnel. Elle est d'une durée maximale d'un an. A tout moment, l'élève peut décider d'arrêter son DIMA pour rejoindre un cursus scolaire ordinaire (notamment s'il n'a pas encore 16 ans) ou rejoindre la vie active (s'il a plus de 16 ans). L'objectif est d'aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage afin de préparer un CAP ou un bac professionnel (bac pro) ou un certificat technique des métiers (CTM).